

Procès-Verbal de l'Assemblée générale de l'ISBW du 14/12/2020

Compte-tenu du décret du 1^{er} octobre 2020 organisant jusqu'au 31 décembre 2020 la tenue des réunions des organes des intercommunales, des sociétés à participation publique locale significative, des associations de pouvoirs publics visées à l'article 118 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, des sociétés de logement de service public, des ASBL communales ou provinciales, des régies communales ou provinciales autonomes, d'associations de projet ou de tout autre organisme supra-local ayant pris la forme d'une société ou d'une association et plus particulièrement son article 1^{er}, §1^{er}.

Et compte-tenu de l'arrêté royal n° 4 du 9 avril 2020 portant des dispositions diverses en matière de copropriété et de droit des sociétés et des associations dans le cadre de la lutte contre la pandémie Covid-19.

Le Conseil d'Administration du 9 novembre 2020 a décidé d'organiser l'Assemblée générale du 14 décembre 2020 par correspondance.

Sur base de cette procédure et des délibérations reçues des communes et de la Province du Brabant wallon, l'Assemblée générale a pris les décisions suivantes :

1. Modification des représentations communales – Prise d'acte :

L'Assemblée générale prend acte de :

A Ottignies – Louvain-La-Neuve : Remplacement de Monsieur Basile GOMES par Madame Paule-Rita MALTIER ;

Et à Rebecq : Remplacement de Madame Sophie KEYMOLEN par Madame Dominique THIELS ;

2. Approbation du procès-verbal du 3 septembre 2020 :

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 3 septembre 2020 est approuvé par :

Totalité des votes exprimés		
Pour	Contre	Abstention
94,63%	0%	5,37%

Votes communaux		
Pour	Contre	Abstention
95,74%	0%	4,26%

Votes provinciaux		
Pour	Contre	Abstention
93,94%	0%	6,06%

3. Démission du Conseil d'Administration – désignation d'un administrateur :

Madame Fabienne Gendarme n'étant plus membre du Conseil communal de Chastre, elle est de plein droit démissionnaire de son mandat d'administratrice.

Monsieur Robin Perpète, conseiller communal à Villers-la-Ville, est candidat au poste d'administrateur de l'ISBW.

La désignation de Monsieur Robin Perpète comme administrateur est approuvé par :

Totalité des votes exprimés		
Pour	Contre	Abstention
95,75%	0%	4,25%

Votes communaux		
Pour	Contre	Abstention
98,57%	0%	1,43%

Votes provinciaux		
Pour	Contre	Abstention
93,94%	0%	6,06%

4. Plan stratégique – état d'avancement des travaux - information :

Le bureau exécutif s'était engagé à fournir au Conseil d'administration une analyse, assez dense, afin de répondre à une série d'interrogations quant à la direction à faire prendre à l'ISBW dans le but de stabiliser voire réduire son déficit.

Une première analyse a été présentée lors d'un récent Conseil d'administration et a déjà permis de donner une photographie précise et transparente de la situation de l'Intercommunale avec ses forces et ses faiblesses.

A ce stade, en raison du retard engendré par la crise sanitaire, il n'a pas été possible de répondre à toutes les questions posées par la feuille de route que le Bureau exécutif avait établie.

A titre d'exemple, le travail de comparaison entre l'offre de services et les prix pratiqués par l'ISBW par rapport aux autres structures (communales ou privés) n'a pas pu être finalisé. Les équipes chargées de la récolte de ces informations ont été confrontées à une double difficulté : d'autre part, l'indisponibilité des interlocuteurs en raison de la crise sanitaire et d'autre part, la difficulté d'obtenir des éléments comparables.

Cette partie du travail reste donc à faire. Le premier semestre 2021 devrait permettre d'avancer sur cet examen plus précis.

Au cours de ces derniers mois, des réunions de travail se sont également tenues avec l'institution provinciale afin de baliser d'éventuelles missions que l'ISBW pourraient porter, notamment dans le cadre de la prise en charge du vieillissement. Cette réflexion est en cours.

L'ensemble des éléments qui seront ainsi récoltés permettront d'établir un rapport final qui

sera proposé à l'une des prochaines Assemblées générales, en 2021, dans le but de définir la stratégie à adopter pour assurer une pérennité du financement et des missions de l'ISBW.

5. Adoption du budget 2021 :

Le budget 2021 est approuvé par :

Totalité des votes exprimés		
Pour	Contre	Abstention
93,41%	0,63%	5,96%

Votes communaux		
Pour	Contre	Abstention
92,60%	1,60%	5,81%

Votes provinciaux		
Pour	Contre	Abstention
93,94%	0%	6,06%

Vincent De Laet
Directeur général

Anne Masson
Présidente